

Bruxelles, le 26 mai 1987

432

NOTE BIO (87) 142 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

REUNION DE LA COMMISSION

La Commission a débuté ses travaux de ce jour par un échange de vues sur la situation dans le secteur agricole, du fait du blocage actuel au Conseil de Ministres de l'Agriculture (voir BIO 141).

A ce propos, rappelons que le Président Delors et les Vice-Présidents Christophersen et Andriessen se sont rendus lundi après-midi au Conseil Affaires Générales pour souligner la gravité de la situation sur le plan budgétaire, si les propositions de la Commission en matière de prix, de MCM et de matières grasses ne sont pas adoptées; pour mettre en relief les contradictions entre les délibérations du Conseil Eco/Fin et du Conseil Agriculture ("schizophrénie"); enfin et surtout pour dénoncer la paralysie du processus de décision au sein du Conseil

(à cet égard, le Président Delors a indiqué notamment que les attermoiements sur le programme cadre R&D mettent en danger des programmes spécifiques comme ESPRIT - 400 chercheurs risquent de l'abandonner à partir du mois de juillet; plus généralement encore, les contradictions budgétaires et les retards pour la mise en oeuvre du "Plan Delors" nuisent fortement à la crédibilité du grand marché sans frontières dans lequel les acteurs économiques et sociaux européens mettent leurs espoirs).

Le Président Delors a également indiqué à ses collègues que le Conseil de Ministres, réuni en coopération politique, a demandé à la Commission d'élaborer deux documents en vue du Sommet Economique à Venise des 9-10 juin: l'un sur la situation économique générale, notamment en Europe; l'autre sur le problème des PMA (pays les moins avancés) et notamment sur la question de la dette et sur la situation des pays africains au sud du Sahara. Ainsi, contrairement à ce qui s'était passé aux précédents Sommets de Bonn et Tokyo, les Européens parleront-ils d'une seule voix à Venise sur ces sujets, à partir de ces deux documents qui seront transmis au Coreper lundi prochain.

A l'ordre du jour de la Commission ont figuré également:

- une proposition au Conseil pour la création d'un système communautaire d'assurance-crédit à l'exportation pour couvrir les contrats d'exportations vers les pays tiers exécutés par plusieurs Etats membres; "Il s'agit, a indiqué M. De Clercq, de mettre à la disposition des entreprises européennes un mécanisme pour accroître leur compétitivité sur les marchés tiers" (voir P-42);
- l'attribution de 10 MECU pour une action pilote en faveur des PME portugaises présentant des projets créateurs d'emplois nouveaux et contribuant à l'innovation industrielle.

MATERIEL DIFFUSE

IP 206 - Quotas Acier 3ème trimestre.

P 42 - Création d'un système d'assurance-crédit.

Amitiés,

G. Anouli



Bruxelles, le 27 mai 1987

**NOTE BIO (87) 142, suite et fin, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

REUNION DE LA COMMISSION

Dans l'après-midi de mardi la Commission a adopté une proposition de décision du Conseil l'autorisant à entrer en négociations sur les produits tropicaux dans le cadre de l'Uruguay Round.

Il s'agit d'une démarche extrêmement importante. En effet, la Commission, et le Conseil - si il approuve la proposition de la Commission - mettent ainsi la Communauté en flèche dans le déroulement de l'Uruguay Round puisqu'elle est la première à déposer des propositions sur la table. Et ceci dans un domaine particulièrement important puisqu'il concerne les PVD, pour lesquels les exportations de produits tropicaux sont essentielles afin d'améliorer leur situation difficile. "La Communauté prouverait ainsi sa crédibilité", a souligné le Commissaire De Clercq, en espérant que ce signal politique, intervenant à la veille du Sommet de Venise et avant la réunion de la CNUCED de Juillet, "Incitera nos partenaires développés à être aussi concrets que nous-mêmes et à respecter comme nous les engagements de Punta del Este à l'égard des PVD."

La proposition de la Commission porte sur la libéralisation du commerce des produits tropicaux, industriels et agricoles, grâce à une réduction ou à une élimination des droits de douane, ainsi que grâce à l'élimination progressive des restrictions quantitatives. Mais, bien évidemment, l'engagement de Punta del Este étant collectif, il va de soi que la Communauté ne doit pas être seule à faire un tel effort (voir P-43).

La Commission a également adopté un règlement concernant les modalités de concurrence et les licences de savoir-faire (voir IP 208 et bio séparée).

Par ailleurs, suite au résultat positif du référendum Irlandais, le Président Delors a fait la déclaration suivante:

" La Commission est fort heureuse que le résultat du référendum, qui a eu lieu en Irlande le 26 mai, permette que l'Acte Unique entre désormais en vigueur.

Ce référendum a donné l'occasion aux Irlandais de réaffirmer leur attachement au développement de la Communauté Européenne.

Maintenant que l'étape de la ratification est franchie, nous devons consacrer nos efforts à la mise en oeuvre de l'Acte Unique et de ses objectifs fondamentaux: la relance de l'économie européenne grâce à l'achèvement du "grand marché sans frontières" d'ici 1992, de telle sorte que les citoyens européens puissent envisager avec optimisme leur avenir au sein

d'une Communauté qui transcende les frontières nationales et qui permette une croissance économique et une vraie solidarité entre les régions les plus démunies et les plus riches d'Europe."

MATERIEL DIFFUSE

Calendrier

IP 207 Monopole grec incompatible avec le Traité.

IP 208 Règles de concurrence et les licences de savoir faire.

IP 209 Aide régionale pour l'Espagne.

Amitiés,

G. Anoull

